

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 04 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/034

Objet :
*Attribution d'une
subvention
exceptionnelle à
l'UCCAV*

Rapporteur :
Francine DENEUX

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Christine WINKELMANN ayant donné procuration à Jean-Paul LENER, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Christiane VEZIAN ayant donné procuration à Patricia ROCHE et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI.

Absents excusés : Isabelle LATARD.

Considérant la désignation de Madame Patricia ROCHE, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

A l'occasion des festivités de fin d'année 2024, l'UCCAV a loué une patinoire pour animer le centre du village. Cette démarche a été un succès apprécié par l'ensemble des camarétois.

Compte-tenu de l'importance des dépenses pour mener à bien ce projet, le président de l'UCCAV sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Vu le budget communal,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accorder le versement à l'UCCAV, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500€,
- Les sommes inhérentes à cette dépense seront mandatées sur les crédits prévus à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Patricia ROCHE,
Secrétaire de séance

Publié le : 12 JUIN 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 10 JUIN 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

